
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 477 DU 22 SEPTEMBRE 2021

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Evénements culturels, sportifs et des Manifestations officielles.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Benin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-515 du 20 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Sports ;
- vu** le décret n°2020-564 du 25 novembre 2020 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Evénements culturels , sportifs et des Manifestations officielles ;
- sur** proposition du Ministre des Sports,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 septembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Evénements culturels, sportifs et des Manifestations officielles, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Ghislaine MENSAH**, représentante de la présidence de la République ;
- monsieur **Labiou AMADOU DJIBRIL**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Bellarminus KAKPOVI**, représentant du Ministère des Sports ;
- monsieur **Bob Camille QUENUM**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Yaiwa Blaise TCHETCHAO**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Charaf Dine GADO**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Omar Maïga IDRISOU MAMOUDOU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2

Monsieur **Bellarminus KAKPOVI** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Evénements culturels, sportifs et des Manifestations officielles.

Article 3

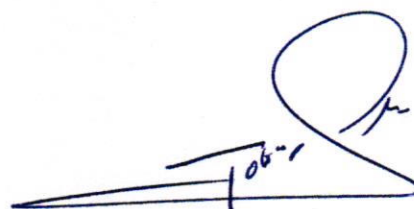
La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 septembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom. The signature is positioned above the name 'Patrice TALON'.

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Sports,



Oswald HOMEKY

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CS : 2 CC : 2 HCJ : 2 ; CES : 2 HAAC : 2 MSp : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 21 ; INTERESSES : 7
SGG 4 : JO : 1